

**COMMUNE
DE
GOURIN**

2022/16/12/16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Date de convocation :
07/12/2022

Convocation affichée le :
07/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration (s) : 2

Reçu en Préfecture de
VANNES le 21/12/2022.....
Certifié exécutoire le 21/12/2022
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 21/12/2022
Le Maire,
Hervé LE FLOCH



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOCH, Maire.

Etaient présents : LE FLOCH Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham.

Absent : BOUËDEC Jean-Michel

Procuration(s) : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

16- CESSIION DES PARCELLES CADASTREES AS 484 ET AS 487, RUE FAMILLE BOUCHARD

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de M. [Nom] qui souhaitent acquérir les parcelles cadastrées AS n°484 (200 m2) et AS n° 487 (103 m2) sises au 28, rue Famille Bouchard, appartenant à la commune de Gourin, étant précisé que la consultation du Domaine a été déposée le 23 novembre 2022 et que les valeurs vénales ont été estimées à 2 206 €.

VU le plan des parcelles cadastrées AS 484 et AS 487, sises au 28, rue Famille Bouchard,
VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

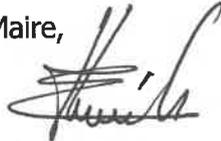
DÉCIDE de céder les parcelles cadastrées AS 484 et AS 487, sises au 28, rue Famille Bouchard, à ~~la vente~~ pour la somme de 2206 €, les frais d'acte et autres (bornage ...) étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.